

Client n° 323666

N°TVA: FR39514605088

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



FACTURE n° 09040810 du 31/01/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 15836557	DU 20/01/26 ENLEVE	AG. CAHORS						
	Signé par ANAIS							
220273.01	PLATRE PLAIFER MAX 737 -SAC 25KG	2	U		14,42	28,84		
661892.01	PLATRE PLAIFER EXTRA 901 -SAC 25KG	1	U		21,91	21,91		
11441.01	COLLE PRO HP BLANC -SAC 25KG EDILIS	1	U		25,67	25,67		
BON N° 24736265	DU 22/01/26 ENLEVE	AG. CASTELFRANC						
	Signé par ADRIEN							
11441.01	COLLE PRO HP BLANC -SAC 25KG EDILIS	1	U		25,67	25,67		
BON N° 15836803	DU 27/01/26 ENLEVE	AG. CAHORS						
	Signé par CASTANIER							
233415.01	EPONGE SYNTHETIQUE JAUNE	2	U		2,00	4,00		
233399.01	PLATOIR A JOINTER (MOUSSE EXPANSEE)	1	U		10,60	10,60		
	dont Eco-Contribution					(0,14)		
171542.01	SEAU CHOC 13L ANSE 5,3MM POIGN.OBRA	1	U		4,39	4,39		
	dont Eco-Contribution					(0,02)		
BON N° 24736352	DU 28/01/26 ENLEVE	AG. CASTELFRANC						
	Signé par ADRIEN							
1648.01	CULOTTE MF 45° D100 UBT14	1	U		6,26	6,26		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
1848.01	CULOTTE FF 45°D100 UBT144	1	U		7,50	7,50		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 323666

N°TVA: FR39514605088

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



FACTURE n° 09040810 du 31/01/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
1812.01	COUDE FF 45° D100 UCT44	2	U		5,22	10,44		
	dont Eco-Contribution					(0,02)		
805771.01	COUDE PVC MF 45° D100	2	U		3,61	7,22		
	dont Eco-Contribution					(0,02)		
703177.01	JOINT ACRYL.FISSURE BLC 300ML OBRA	2	U		3,08	6,16		
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
805805.01	CULOTTE PVC FF 45° D100	2	U		6,26	12,52		
	dont Eco-Contribution					(0,04)		
BON N° 24736353 DU 28/01/26 ENLEVE AG. CASTELFRANC								
Signé par ADRIEN								
169475.01	ALGICIMENT -500G	1	U		7,88	7,88		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(0,56)		
<i>Veillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.</i> <i>Carte N°2921001142644 Adrien CASTANIER</i>								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
184,06	20,00% 36,81	220,87	28/02/26	L.C.R.	11206 00090 90011045896 97

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.